



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 22 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 22 JUIN 2021, À 8 H 30 H, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
Monsieur Marc Portelance	conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Est absent :

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Monsieur Martin Richard	directeur général
Me Sylvie Lepage	greffière
Madame Christel Girard	secrétaire

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

21-06-175

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

21-06-176

2.- Demande de dérogation mineure – 150, 1<sup>re</sup> Avenue Est

CONSIDÉRANT une demande de Alain Gauvin ayant pour objet, si elle est acceptée de :

- Permettre la division de son terrain en deux dont la profondeur créée sera de 44,5 m du côté Est et de 40 m du côté Ouest, ce qui contrevient au règlement de lotissement 04-621, art. 6.1.

CONSIDÉRANT la résolution 21-1050 du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que cette demande devrait être refusée.

CONSIDÉRANT que la propriété est située dans une zone à risque d'érosion tel que défini par le nouveau cadre normatif.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de refuser la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

21-06-177

3.- Ouverture du poste de secrétaire aux services municipaux

CONSIDÉRANT qu'actuellement le poste de secrétaire aux services municipaux est occupé par Mme Christel Girard.

CONSIDÉRANT qu'à partir du 7 septembre 2021, Mme Christel Girard quittera son poste pour occuper celui de greffière adjointe laissé vacant suite au départ de Mme Christine Monty.

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire aux services municipaux sera vacant à partir du 7 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'ouverture du poste de secrétaire aux services municipaux.

ADOPTÉE

21-06-178

4.- Demande d'honoraires professionnels supplémentaires – Stantec

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture de l'unique soumission reçue en 2020, il s'est avéré que l'unique prix soumis dépassait largement le budget disponible.

CONSIDÉRANT que la ville a décidé d'annuler l'appel d'offres et décidé de diviser le projet en 2 lots (un lot excavation et un lot pavage) et de procéder à deux appels d'offre séparés.

CONSIDÉRANT que cette modification de l'appel d'offre a nécessité des services supplémentaires de la firme de génie conseil Stantec qui s'élèvent à 18 500 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil autorise le paiement des honoraires au montant de 18 500\$ pour les travaux additionnels exécutés dans le cadre de la mise à niveau de l'aéroport et ce, tel que décrit dans le budget d'honoraires transmis le 15 juin 2021. Cette dépense sera prise au poste budgétaire 03-310-36723.

ADOPTÉE

21-06-179

5.- Adoption du règlement 21-910 modifiant le règlement 19-891 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 7 juin 2021.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 7 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOIT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 21-910, intitulé « modifiant le règlement 19-891 sur la gestion contractuelle » soit adopté suivant sa forme et teneur.

ADOPTÉE

21-06-180

6.- Autorisation de signature – acte de servitude 40-44, rue Dontigny

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir une servitude pour régulariser l'empiètement mineur du trottoir sur la propriété située au 40-44 rue Dontigny.

CONSIDÉRANT que Me Annie Soucy est la notaire instrumentant dans le dossier de la transaction qui doit se faire incessamment concernant cette propriété.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater Me Annie Soucy pour procéder à la préparation de cette servitude dans le but de ne pas nuire au processus de cession en cours.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- de mandater Me Annie Soucy pour préparer l'acte de servitude à intervenir entre David-Yan Auclair et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et ce, au frais de la ville.
- d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, l'acte de servitude à intervenir avec David-Yan Auclair.

21-06-181

7.- Mise à niveau de la Maison de la culture- autorisation de paiement d'une partie des créances en litige avec LFG

CONSIDÉRANT que des négociations sont en cours afin de régler le paiement d'une partie des créances de LFG

CONSIDÉRANT que, suite aux discussions entre les procureurs, des quittances pour les travaux dénoncés par les sous-contractants devaient être déposées à la Ville afin que celle-ci puisse faire un paiement à LFG.

CONSIDÉRANT qu'aucune nouvelle quittance n'a été déposée par LFG et que la ville doit donc retenir le paiement qu'elle devait faire à LFG

CONSIDÉRANT que, dans le but de régler les différentes réclamations suite aux poursuites intentées par des sous-contractants et aux réclamations pour honoraires additionnels, les parties ont convenu de procéder à une conférence de règlement à l'amiable (CRA)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- De reporter le paiement d'une partie des créances litigieuses lorsque les quittances seront déposées par LFG
- De mandater le directeur-général, Martin Richard, à négocier pour et au nom de la ville lors de la CRA afin d'obtenir une entente avec toutes les parties qui pourraient avoir des réclamations suite aux travaux reliés à la Maison de la culture impliquées et obtenir un règlement final.

Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

21-06-182

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER Simon Pelletier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9h.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA  
GREFFIÈRE

/cm

\*\*\*\*\*